

SÉANCE DU 1^{er} juillet 2025

Le conseil municipal s'est réuni le 1^{er} juillet 2025 à 20 heures, sous la présidence de Patrice BOUCHER, Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 mai 2025.

INFORMATIONS TRANSMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

- Episode grêlé du 14 mai : Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boues par arrêté ministériel du 23 juin 2025.
- Aménagement de la route de Plabennec : M le Maire rappelle que l'étude et les travaux de première phase pour l'aménagement de la route de Plabennec sont programmés d'ici 2026. La Commune a été assistée par le Finistère Ingénierie Assistance (FIA), qui a réalisé un diagnostic et fait des préconisations techniques. La consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre s'est achevée. Après étude des 8 offres, 3 candidats ont été auditionnés par la commission « Marché Adapté ». Elle propose de retenir le groupement « Isabelle Nivez / ECR Environnement » comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement pour un montant 35 950€ HT soit 43 140€ TTC soit un taux de rémunération de 7.05% du coût prévisionnel de travaux. Le conseil municipal prend acte de l'attribution du marché de maîtrise à ce groupement.
- Travaux d'effacement des réseaux à Pen Ar Creac'h semaine 27 et 28.
- Création par ENEDIS d'un réseau de référent tempête pour mieux gérer les événements majeurs comme la tempête Ciaran. Le rôle est de transmettre les informations clés sur les situations observées, faciliter les interventions et relayer les consignes de sécurité. M. le Maire est désigné.
- Dossier en cours avec la SAFER pour la vente d'une parcelle à Lannoazoc à Ploudaniel

2025-35-01 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 MAI 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 mai 2025.

2025-36-02 – REFLEXION SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Suite aux inondations liées à l'averse de grêle et la coulée de boue du 14 mai 2025, plusieurs bureaux d'études ont été contactés pour qu'ils fassent des propositions de travaux de gestion des eaux pluviales afin d'éviter de nouvelles inondations.

Un hydrocurage dans le réseau route de l'échangeur, rue des écoles et route de St Divy éventuellement est à prévoir prochainement – des demandes des devis à des entreprises spécialisées sont à prévoir.

Le passage d'une caméra est envisagé dans le réseau de la rue Anne de Bretagne, à condition qu'il soit possible de la passer dans le drain. Une demande de devis pourra être faite. Suivant les résultats, des travaux seront à envisager.

Avant d'engager des travaux dans la rue Anne de Bretagne, la commission a confirmé qu'il sera nécessaire que des riverains s'accordent pour réaliser des travaux dans leur terrain afin d'empêcher des dégradations dues aux eaux de ruissellement dans les propriétés puis dans la rue Anne de Bretagne.

Face aux problèmes récurrents liés aux eaux pluviales, un schéma directeur des eaux pluviales devient nécessaire. Une réflexion pourrait être menée dans le cadre de la révision générale du PLUI qui vient d'être engagée par la CCPA.

Le Maire est autorisé à lancer les études et faire toutes les demandes nécessaires dans le cadre de la réflexion sur les eaux pluviales.

2025-37-03 – HORAIRES D'EXTINCTION DES LAMPADAIRES

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère (SDEF), compétent en éclairage public sur le territoire de la commune, met en œuvre cette extinction nocturne.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information précise à la population via les outils de communication de la collectivité. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public peut être maintenu tout ou partie de la nuit.

En 2021, une délibération puis un arrêté avaient réglementé les horaires d'extinction à 21h. Cet horaire est considéré comme trop tôt notamment pour les personnes qui pratiquent une activité sportive dans les salles communales. De plus, depuis 2 ans la commune a conventionné avec le SDEF pour la mise en place du SDAL

(Schéma Directeur d'Aménagement des Lumières) pour le passage en leds des luminaires sur la période 2024-2026.

Sur avis de la commission Voirie-Matériels-Bâtiments, le conseil municipal décide que l'éclairage public sera interrompu en tout ou partie en cours de nuit sur la commune de Kersaint-Plabennec, sauf les zones d'activités, de 22h30 à 6h30, à compter du 15 septembre 2025 ; que dans le cadre du dispositif Ecowaat, l'éclairage public pourra être interrompu occasionnellement. Les périodes de coupure devront être de courtes durées et sur des secteurs définis par la collectivité et le SDEF et charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

2025-38-04 – AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE PLABENNEC : CREATION D'UNE COMMISSION

Monsieur le Maire indique que pour les travaux d'aménagement de la route de Plabennec, la commission « Marché adapté », trouve opportun de créer une commission dédiée pour ce projet, de la nommer cette « Aménagement route de Plabennec » et de la composer des élus membres de la commission « voirie – matériels – bâtiments » et de tout autre élu désireux de suivre le projet. Le Maire est autorisé à créer cette commission.

2025-39-05 – AIRE DE JEUX SEMI-INCLUSIVE : CHOIX DU FOURNISSEUR ET DES EQUIPEMENTS

Monsieur le Maire rappelle que lors des études des deux lotissements, la commission Enfance / Petite Enfance / Jeunesse avait émis le souhait d'implanter une aire de jeux semi-inclusive à proximité. Par délibération du 27 mai 2025, il a été convenu que la parcelle cadastrée ZN n°479, d'une surface de 1489 m², propriété de l'aménageur NEXITY, soit rétrocédée à titre gratuit à la commune dans le but d'aménager l'aire de jeux.

La commission « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » a pris attache avec plusieurs fournisseurs d'équipements de structures de jeux et a étudié les implantations de ces structures. Elle propose de retenir la société MECO pour l'installation, dans un premier temps, de 2 structures de jeux semi-inclusives, de 2 panneaux ludiques et de 2 jeux à ressorts pour un montant de 86 468.70€ HT soit 103 762.44€ TTC. Un complément de 12 708.60€ HT soit 15 250.32€ TTC pour la pose d'un portique semi-inclusif pourra être envisagé en 2025 selon le budget communal.

Le Maire est autorisé à contractualiser avec la société MECO et signer les devis. La structure complémentaire est également validée selon le budget communal.

2025-40-06 – CESSIION DE PARCELLE AGRICOLE A BOURG-BLANC

Monsieur le Maire informe que depuis le transfert de biens suite à la dissolution du CCAS en date du 27 avril 2018, la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée WB n°42, d'une superficie de 20 000 m², au Rascol à Bourg-Blanc. Cette parcelle est actuellement exploitée par M. David JESTIN de l'EARL de Lannaneyen en contrepartie d'un loyer annuel. L'estimation du Pôle d'évaluation domaniale s'élève à 18 500 € soit 9 250 € l'hectare de terre. Le conseil municipal accepte cette cession de parcelle au prix fixé par le service des domaines. Les frais seront à la charge de l'acheteur. Le Maire est autorisé à signer l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires à cet effet.

2025-41-07 – ACQUISITION DE PARCELLE EN BAS DU LOTISSEMENT DES VERDIERS

Monsieur le Maire rappelle qu'en bas du lotissement des Verdiers, il était prévu l'aménagement d'une extension de la Rand'Abers 3 par la CCPA. Une bande de 7 mètres de largeur était envisagée pour permettre de créer un cheminement d'environ 258m pour faire rejoindre la Coulée Verte et la route de Plabennec. En prévision, l'aménageur Nexity avait réservé une orientation d'aménagement et de programmation dans le cadre du lotissement. Un talus planté devait être réalisé pour séparer le cheminement de la Rand'Abers et les parcelles privatives du lotissement.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune a acquis en 2020 une portion de la parcelle cadastrée ZN n° 33 nouvellement cadastrée ZN n°442, d'une superficie de 399 m² afin de faire déboucher, sans servitudes, le projet de cheminement de la Rand'Abers 3 sur la route de Plabennec.

En 2025, le parcours de randonnée initial a été prolongé grâce à l'aménagement d'un chemin de traverse dans les bois. La CCPA considère ainsi, qu'à ce jour, ce prolongement permet de former une boucle et remet en question l'extension de la Coulée Verte pour la Rand'Abers 3. La problématique de la parcelle servant au cheminement reste donc en suspens.

En conséquence, deux options restent à la commune :

- Acquérir à Nexity cette bande initialement prévue pour le cheminement puis poursuivre la réflexion avec la CCPA pour l'extension du cheminement de la Rand'Abers3.

- Acquérir à Nexity cette bande initialement prévue pour le cheminement pour ensuite la diviser et revendre ensuite les parcelles aux différents propriétaires des lots contigus.

Le Conseil municipal décide d'acquérir la portion de parcelle cadastrée ZN n°516 d'une superficie de 1570m², appartenant à Nexity ; Autorise le Maire à entreprendre les démarches d'acquisition auprès de Nexity ; fixe l'acquisition à titre gratuit. Les frais engendrés par cette opération sont à la charge de la commune. Le Maire est autorisé à signer les compromis de vente, les actes de vente et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

2025-42-08 – CIMETIERE : REVISION DES TARIFS

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du cimetière n'ont pas été revus depuis plusieurs années alors que les coûts d'entretien et de gestion ont quant à eux évolué. La commission « Embellissement – Environnement », réunie le 25 juin 2025, propose une augmentation d'environ 4% du tarif des concessions au cimetière à compter du 1^{er} juillet 2025. La commission propose également que ne soit plus opposer de date d'échéance sur les documents liés aux tarifs de concessions au cimetière.

Le Conseil municipal accepte ces propositions ; Les tarifs seront donc les suivants :

CONCESSIONS CIMETIERE - RAPPEL DES TARIFS		TARIFS du 01/07/2025	
		TARIFS	RENOUVELLEMENT
CONCESSIONS 15 ANS	Emplacement simple	74,50€	
	Emplacement double	149.00 €	
	Case columbarium	572.00 €	286.00 €
	Jardin du Souvenir (Plaque + Inscription)	260.00 €	130.00 €
	Tombes Cinéraires	598.00 €	300.00 €
CONCESSIONS 30 ANS	Emplacement simple	149.00 €	
	Emplacement double	298.00 €	
	Case columbarium	858.00 €	430.00 €
	Jardin du Souvenir (Plaque + Inscription)	520.00 €	260.00 €
	Tombes Cinéraires	894.00 €	447.00 €
CAVEAUX	Délibération du 23/10/2009 - ICC	1 505.00 €	

2025-43-9 – PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois défini par la délibération n°2020-09-09 du 14 février 2020 et compte tenu

- de l'évolution des missions du responsable des services techniques et des agents techniques communaux depuis 2020 ;
- de la modification des termes d'emploi pour le service administratif depuis 2020

Le Conseil municipal accepte la proposition, à compter du 1^{er} juillet 2025, de modifier le tableau des emplois en :

- Ouvrant le poste de responsable des services techniques au grade maximum de technicien
- Modifiant le libellé d' « agent chargé de l'entretien des espaces verts » en libellé d' « agent polyvalent des services techniques »
- Modifiant le libellé de « responsable des services en « Secrétaire général de mairie »

Le Comité Social Territorial du Centre de gestion du Finistère a été saisi de ces demandes.

2025-44-10 – DEPLACEMENT DES ELUS AU CONGRES DES MAIRES – MANDAT SPECIAL

Monsieur le Maire expose que le 107^{ème} congrès des maires de France se déroule du 18 au 20 novembre prochain. Cette manifestation nationale qui regroupe chaque année plus de 5 000 maires et élus, est l'occasion, au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales. Elle permet également d'entendre les membres du gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis-à-vis des communes. La participation des maires et élus locaux présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent. Une délibération spécifique s'avère nécessaire, au titre de « mandat spécial ».

La commune sera représentée par M. Patrice BOUCHER, M. Anthony COLLIN, Mme Béatrice PERES, et Mme Jessica ROGNANT. Le conseil municipal décide la prise en charge par la commune de Kersaint-Plabennec des frais occasionnés par ce déplacement, sur la base des dépenses réelles effectuées et sur présentation de justificatifs et dans le cadre des modalités du mandat spécial.

2025-45-11 – CHOIX DU NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle qu'elle a contractualisé avec la société Krank Du - Photo et graphisme - pour la réflexion sur une nouvelle identité visuelle de la commune. Plusieurs visuels ont été proposés à la commission Animation dans un premier temps mais aucun n'a été plébiscité. Un nouveau travail a alors été mené en échange avec la commission pour mieux faire comprendre les attentes de la commune. Suite aux dernières propositions de la société, la commission propose de retenir l'identité suivante :



La Lettre K, de taille plus importante, indique une analogie avec la notion de carrefour. Elle abrite la mention « Pays des Abers ».

Le principe de la courbe vert de l'eau, en guise de tiret entre les 2 noms Kersaint et Plabennec, rappelle la naissance de l'aber ainsi qu'une impression de fluidité. Les courbes jaunes épousent la dynamique de l'aber tout en rappelant la symbolique des sillons.

Les différents visuels communaux existants seront modifiés au fur et à mesure de l'année.

Le Conseil municipal valide la proposition de la commission de retenir l'identité visuelle présentée ci-dessus.

2025-46-12 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

VOIRIE- MATERIELS – BATIMENTS

Entretien des zones d'activités : Une discussion est en cours pour l'entretien des espaces verts de la zone de Pen ar Forest par la CCPA.

Aménagement de la route de Plabennec : Réunion de lancement du projet : le mardi 8 juillet (15h). Balade urbaine avec les riverains concernés : le samedi 12 juillet (9h-11h). Une autre concertation publique aura lieu avant la remis de l'avant-projet définitif.

Sur cette route, des régularisations cadastrales sont à prévoir.

Sous-sol de la mairie : Pose du parquet fin juillet.

EMBELLISSEMENT – ENVIRONNEMENT

Cimetière : Le columbarium existant est presque complet. Il est proposé d'installer un nouvel équipement avec une structure en granit Rose Clarté reprenant les mêmes caractéristiques que le précédent mais avec un étage supplémentaire. L'ouvrage comprendra donc 12 cases de 4 urnes de taille standard contre 8 cases actuellement. La Commission propose de confier la construction à la Marbrerie Bossard à Ploudaniel pour un coût de 12 338,40 € TTC. L'emplacement du futur monument se situe sur un carré actuellement enherbé faisant face au monument actuel. Les travaux paysagers autour de l'ouvrage seront réalisés par une entreprise extérieure.

Terreau de feuilles mortes : A l'échelle communale, chaque année depuis le mois de novembre 2021, ce sont plusieurs m² de feuilles qui tombent et qui sont ensuite ramassées par les services techniques, ce qui représente plusieurs semaines de travail pour les agents. Il serait donc dommage de ne pas valoriser ce travail et ces déchets organiques. Un stock de terreau est disponible gratuitement à l'aire de compostage collectif située près de la salle Kreiz Ker pour les habitants souhaitant en récupérer.

Massifs mairie : Les massifs paysagers situés face à la mairie présentent actuellement un état de dégradation avancé (végétation vieillissante et peu esthétique, ampleur des végétaux). Aussi, une réflexion est en cours concernant le remplacement de l'ensemble des végétaux en prenant conseils auprès de paysagistes expérimentés afin d'assurer un beau rendu et une bonne tenue dans le temps.

Les devis reçus pour la réalisation des travaux s'avèrent trop élevés et dépassent les prévisions budgétaires. En conséquence, la réalisation desdits travaux est reportée et sera proposée ultérieurement

Entretien de la Coulée verte : L'entretien de la Coulée Verte est planifié pour le samedi 27 septembre, de 9h à 12h. Il sera fait un appel aux bénévoles.

PETITE ENFANCE - ENFANCE – JEUNESSE

Bilan ALSH « 1 2 3 Soleil » :

- Résultat financier 2024 (pour une exploitation de février à décembre) : Total de charges : 127 530.15€ ; Total de produits : 132 077.86€ soit un bénéfice de 4 547.71€.

Bilan du 1^{er} semestre 2025 :

- 168 dossiers d'inscriptions (67 de – 6 ans ; 101 de + 6 ans), 143 enfants différents fréquentent l'ALSH depuis janvier ou vont le fréquenter sur les activités à venir.
- Vacances d'hiver : 87 enfants différents (42 en 2024) ont fréquenté l'ALSH représentant 61 familles (27 en 2024).

- Vacances de printemps : 80 enfants différents (68 en 2024) ont fréquenté l'ALSH représentant 55 familles (47 en 2024).
- Bilan des mercredis depuis janvier : 75 enfants différents (60 en 2024) ont fréquenté l'ALSH durant les mercredis de janvier à juin 2025 représentant 53 familles (42 en 2024).
- Été 2025 : 2 séjours sont proposés cette année du 7 au 11 juillet (8 ans et +) à Botmeur (vélo et sport divers) et du 14 au 18 juillet (6-8 ans) à Santec (cirque et bord de mer).
- Rentrée mercredis 2025 : liste d'attente importante, système d'inscription et de tri pour les demandes

POINT D'ACTIVITES DE LA CCPA

Bureau de communauté - 05 Juin 2025

15 points à l'ordre du jour dont beaucoup sont en commun du conseil de communauté du 27 juin.

Réunion sur le mal-logement avec la CCPA le 12 juin

Réunion Bilan des arts de la rue sur la CCPA le 19 juin

Atelier n°1 révision PLUI – Référentiel foncier du 19 juin : Participation de Coralie, Karine et Patrice

Réunion petite enfance/enfance/jeunesse CCPA le 19 juin

Mission du service public des sénateurs sur les maisons France services le 26 juin à Plabennec

Conseil de communauté – 26 Juin 2025

19 points à l'ordre du jour dont la présentation du projet ALGAE sur Plouguerneau, approbation du CFU et affectation définitive des résultats 2024, DM n°1, fixation des tarifs et convention de gestion des grands rassemblements, l'attribution de subvention au titre de l'animation et de la promotion du territoire pour 2025, désignation des représentants au syndicat mixte abattoir, ...

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux sur le Pont Cadre Treller : les travaux auront lieu du 8 au 20 septembre.
- Le forum des associations aura lieu le samedi 6 septembre
- Un pot d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le vendredi 12 septembre.
- City : Suite au non-respect régulier des horaires et de règlement, le Maire pourrait prendre un arrêté pour faire interdire temporairement l'accès.
